

**AU COMITÉ TECHNIQUE
DU MERCREDI 24 JANVIER 2018**

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Fabienne Tamim, François Le Douarin, Jean-Pierre Blouch, Nadia Kara, Ary Comuce. Étaient excusés : Sabine Domecq, Catherine Brandon.

Points d'information générale donnés par le Directeur général des services

La société Amet a informé la collectivité qu'un nouveau médecin du travail serait en activité aux Lilas à partir du mois d'avril.

L'assistante sociale pour le personnel a commencé ses missions en décembre. Elle est installée au 193-195 rue de Paris, le mercredi. Une information sera prochainement proposée aux agents dans le bulletin de communication interne de la ville.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2017 (avis)

Avis favorable des représentants du personnel

2) Tableau des effectifs de la ville (avis)

Nous constatons qu'il est proposé un changement de filière pour certains agents et nous demandons si cela a été validé par la CAP. Nous demandons, par ailleurs, à ce que tout changement filière ne se fasse pas au détriment de l'évolution de carrière et, dans le doute, que l'on procède en premier lieu au passage des échelons avant de changer de filière.

Il nous est répondu que le passage en CAP est en cours et qu'il n'y aura pas de risque quant à l'évolution de carrière car les agents concernés par le changement de filière conservent leur niveau de grade.

Avis favorable des représentants du personnel

3) Tableau des effectifs du CCAS (avis)

Avis favorable des représentants du personnel

4) Bilan de la mise œuvre de la loi Sauvadet pour la ville 2013-2016 (info)

Il est fait état du bilan de l'application locale de la loi dite Sauvadet, pour la résorption de l'emploi précaire, par l'accès à la titularisation par la voie de sélection professionnelle.

5) Bilan de la mise œuvre de la loi Sauvadet pour le CCAS 2013-2016 (info)

Idem ci-dessus, pour le CCAS.

6) Rapport et programme d'accès à l'emploi titulaire pour la ville (avis)

Un tableau des agents de la ville remplissant les conditions pour accéder à l'emploi titulaire nous est communiqué.

Avis favorable des représentants du personnel sous condition que les informations incomplètes communiquées lors de la séance leur soient fournies. Nous demandons, par ailleurs, que soit présenté, lors d'un prochain CT, l'état des lieux de la titularisation des agents de catégorie C sur la ville et du CCAS.

Il nous est spécifié que la titularisation des catégories C se fait maintenant au fil de l'eau et plus de façon groupée en fin d'année.

7) Rapport et programme d'accès à l'emploi titulaire pour le CCAS (avis)

Le tableau faisant état des agents CCAS fait apparaître un B pour lequel le poste n'est pas ouvert par la collectivité. Nous demandons des explications sur cette décision. Le point est finalement reporté afin de permettre d'informer complètement le CT avec les éléments de la DRH (absente à cette séance).

8) Évolution du poste de Directeur Général Adjoint (avis)

Avis favorable des représentants du personnel.

9) Évolution du poste de responsable social insertion (avis)

Nous demandons que la date d'entrée en vigueur du poste soit précisée, en remplacement de la mention «dès que possible » indiquée sur le profil.

Dans la description des missions, nous demandons que soit précisé le fait que l'agent aura à travailler en transversalité avec la DGST à propos du plan d'accessibilité handicap.

Avis favorable des représentants du personnel, sous réserve des modifications demandées.

10) Modification de la fiche de poste animateur multimédia au Kiosque (avis)

À l'occasion du départ de l'animateur multimédia du Kiosque, une nouvelle fiche de poste est proposée. Cette dernière présente un recentrage des missions autour d'un profil informateur jeunesse classique. En attendant l'arrivée du nouvel agent, des animateurs du service jeunesse viendront, notamment le matin, afin d'accompagner les usagers du Point Cyb (salle multimédia du Kiosque).

Nous faisons remarquer que la modification du profil de poste entraînera probablement une redéfinition assez profonde du service dans son ensemble car l'agent aura pour mission de se recentrer sur les missions traditionnelles d'informateur jeunesse, au détriment de l'accompagnement de tous les usagers sur les ordinateurs.

Jusqu'à présent, le Kiosque était identifié comme un service labellisé « jeunesse », avec de multiples dispositifs orientés spécifiquement à la tranche d'âge 15-26 ans, mais la structure était également ouverte à tout public, sans distinction d'âge, en particulier, au Point Cyb. Nous demandons qu'une information soit communiquée au public par la collectivité, et pas seulement par les agents du service, si cette règle de fonctionnement venait à être modifiée.

Nous demandons, par ailleurs, que soit prise en compte par l'employeur la montée en puissance considérable des demandes des usagers du Kiosque pour être accompagnés dans leur démarches administratives en ligne, de plus en plus nombreuses et obligatoires, notamment celles qui proviennent d'autres services municipaux (affaires générales, logement, etc.). Une nouvelle organisation doit être mise en place afin de répondre de façon satisfaisante au public à ces demandes en matière d'ouverture de nouveaux services et de formation des animateurs.

Enfin, nous demandons que soit supprimée du profil de poste la mention « CDD d'un an renouvelable ».

Il nous est répondu que la vocation du Kiosque était toujours d'accueillir tout le public au Point Cyb, sans aucune discrimination d'âge. Nos remarques concernant la montée en puissance des demandes d'accompagnement du public aux services en ligne sont prises

en compte. Un bilan de la direction Jeunesse et Sport dans son ensemble devra être fait lors d'un prochain CT. Le DG a précisé que la mention « CDD d'un an renouvelable » serait supprimée.

Avis favorable des représentants du personnel, sous réserve des modifications demandées.

11) Gestion des parkings municipaux (info)

Des travaux de rénovation ont été menés récemment dans les parkings municipaux (mail et marché). Il s'agit d'équipements, situés aux entrées, permettant désormais le paiement sans contact, ainsi que l'éclairage des équipements par led.

Les deux équipements sont reliés entre eux et au service tranquillité publique par la fibre optique.

Trois agents sont désormais employés aux parkings sur des missions d'entretiens du matériel et d'assistance du public. Ces collègues n'ont pas à effectuer des tâches de gardiennage, ceci étant attribué à une entreprise dans le cadre d'un marché global (parking et parc Lucie Aubrac).

Il nous est rappelé que l'employeur n'a aucune intention de privatiser les parkings.

Nous demandons que nous soient communiqués l'organigramme du service et la note de présentation.

12) Mise à disposition d'un accès à un poste informatique pour les agents (info)

Cette demande a été formulée, à l'origine, par les représentants du personnel, afin de permettre à tous les agents de la ville et du CCAS - en particulier, ceux et celles qui ne travaillent pas sur un ordinateur - de faire les demandes de congés, sans être obligé de formuler la demande par écrit auprès du supérieur hiérarchique.

Une réflexion sur ce point a été engagée au sein de la DSI et de la DGS ; ce qui a permis de définir quatre sites en accès libre aux agents : l'hôtel de ville, le service des sports, les affaires générales, la DGST.

Nous demandons que d'autres emplacements soient étudiés, en particulier, au bureau du COS et dans le secteur du centre de loisirs, stade et voirie-ateliers.

Nous mettons en garde sur le fait que les emplacements doivent être strictement réservés au personnel afin d'éviter toute ambiguïté pour le public, lequel pourrait comprendre que des ordinateurs sont également disponibles pour lui.

Il nous semble nécessaire d'accompagner à minima les agents, ne serait-ce que par une fiche d'explication des procédures pour se connecter à Ciril.

Le DG nous indique que le déploiement des postes informatique pour tous les agents devrait s'effectuer au printemps. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité Technique.

13) Organisation de l'accueil dans les bâtiments communaux (info)

Nous avons demandé de mettre à l'ordre du jour du Comité Technique ce sujet pour deux raisons principales :

1. Le DG nous avait fait part de son intention de travailler sur l'accueil. Nous souhaitons savoir quel est le niveau d'avancement de la réflexion et quelle est la méthode utilisée (réunion de direction, groupe de travail, etc.). Il nous est répondu qu'aucun groupe de travail n'est encore constitué, que seule une réunion

de directeurs sur la base du volontariat a eu lieu afin de faire un Brain Storming. De cette réunion a émergé un sujet accueil. Une prise de conscience sur la problématique des incivilités grandissantes va déboucher sur un rappel de l'attitude correcte d'un usager dans un service public. Une marge de manœuvre sur la formation des agents d'accueil a été mise en lumière. Un groupe de travail pour traiter de ces questions va sûrement être mis en place.

2. Nous nous sommes rendu compte que certains agents ont vu leur prime de « NBI accueil » amputée après la mise en application du RIFSEEP ; ce qui signifie que la dite prime a été considérée comme étant « indue ». Plusieurs de ces agents contestent ce fait, certains n'ayant même pas été prévenus. Le DGS nous répond qu'avec la mise en place de l'IFSE, 85% des agents y gagne et que personne n'y perd. Qu'il a été demandé aux directeurs de faire des remontées s'il y avait des contestations et à la DRH de prendre en note les interrogations des agents et de les transmettre au DGS. Il nous indique que seules 20 réclamations sont arrivées jusqu'à lui dont 15 concernent des incompréhensions dues au rappel de novembre sur la paie de décembre. Il rappelle aussi que le chantier de 2018 est prévu sur la réécriture des profils de poste.

Nous indiquons que nous avons souhaité une rencontre avec le DGS début février afin de permettre aux agents d'avoir une meilleure vision avec la paie de janvier, moment où les agents risquent de faire leurs remontées. Pour le moment les principales remontées au syndicat concernent les NBI accueil, des agents qui pensent ne pas avoir été classés dans le groupe qui leur avait été indiqué, et des suppressions de sujétions.

Nous demandons la communication de la liste des postes sur lesquels une NBI a été supprimée et le motif. Le DGS s'engage à nous la transmettre afin que nous puissions examiner profil de poste par profil de poste la pertinence de ces suppressions. Nous rappelons que si nous acceptons qu'une NBI indue ne soit plus versée, nous souhaitons l'ouverture de discussions sur la définition de l'accueil (qui ne peut être comme le suggère le DGS uniquement assise sur la lecture du Larousse, mais aussi sur le statut de la fonction publique et la jurisprudence !) et du public. Nous souhaitons aussi que chaque profil contienne le pourcentage d'accueil du poste.

Une réunion est prévue le 9 février afin d'échanger sur ce sujet.

14) Communication du nombre d'agents au sein de la collectivité (info)

Nous avons eu communication des effectifs de la ville et du CCAS en vue des élections professionnelles de décembre 2018 (élections de représentants à la CAP et au Comité Technique).

Cette information est nécessaire pour constituer les listes électorales car ces dernières doivent respecter la parité Femmes - Hommes en proportion des effectifs de la collectivité.

La collectivité emploie 623 agents : 406 femmes et 217 hommes.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi de 14 à 17 heures.